

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD

PERIODE 2018 – 2021

Le Bas-Rhin, un département transfrontalier ouvert sur sa métropole, ouvert sur ses territoires, avec une ambition territoriale partagée.

Fort de son héritage historique et de sa culture rhénane, de la richesse de sa biodiversité et de ses paysages, de ses entreprises de renommée nationale voire internationale, le Bas-Rhin se construit, avec sa capitale européenne Strasbourg, autour d'un réseau dense de villes moyennes et de bourgs de proximité.

C'est ce maillage de territoires forts, reliés entre eux, qui rend possible un développement harmonieux et équilibré de la vie locale, et donne l'assurance d'une qualité du bon vivre ensemble cher aux Bas-Rhinois, et ce, quel que soit l'endroit du territoire où ils résident ou travaillent.

Le Département du Bas-Rhin, à travers son rôle de garant de la cohésion sociale et de ses politiques de solidarités, s'engage, avec les forces vives de son territoire - communes, groupements de communes, associations, opérateurs et plus largement, entreprises et société civile - à fédérer les énergies et créer des partenariats, afin de construire ensemble une ambition commune pour notre territoire de vie.

Construire une ambition commune pour nos territoires

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Le Contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des Contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.

Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

L'année 2017 a été consacrée à la construction d'une ambition commune pour nos territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Partie 1 : Portrait du Territoire d'Action Sud

Charnière entre le territoire de l'Eurométropole et le Département du Haut-Rhin, le Territoire d'Action Sud du Département du Bas-Rhin recense approximativement 260 000 habitants, soit 23% de la population départementale

Au cours de la dernière décennie, le Territoire d'Action Sud a vu sa population augmenter, avec des disparités entre le Pays de Barr, le Ried de Marckolsheim et le canton d'Erstein qui ont connu les plus fortes progressions (de 4 à 5%) et la Vallée de la Bruche, seul territoire dont la population a diminué.

1.1 Organisation du territoire

Le Territoire d'Action Sud compte 164 communes réparties en 9 Communautés de communes. Le paysage intercommunal a évolué récemment suite à la création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble. A noter que cette dernière se situe à cheval sur les cantons de Molsheim (Territoire d'Action Sud) et de Saverne (Territoire d'Action Ouest).

Au final, le Territoire d'Action Sud correspond aux arrondissements de Sélestat-Erstein et partiellement de Molsheim.

1.2 L'attractivité du territoire et les leviers d'emploi

Le nombre d'emplois est de 88 765 pour un total de 464 017 à l'échelle du Bas-Rhin. La population active des 15 à 64 ans s'élève à 123 479 personnes, elle a évolué de 3,46 % depuis 2009 (contre 1,81 % à l'échelle du Bas-Rhin).

▪ Une spécificité industrielle agro-alimentaire

Le territoire garde une réelle spécificité industrielle, autour de 4 grands pôles d'activités que sont Erstein, Molsheim, Obernai et Sélestat. Ce secteur s'appuie sur une diversité d'activités avec notamment une présence importante de l'agro-alimentaire mais également des secteurs de la mécanique, de l'automobile, de l'électricité, du bois et de la menuiserie...

Il est d'ailleurs le 1^{er} territoire du Bas-Rhin en nombre d'emplois dans le secteur industriel : 23 126 emplois pour un total de 77 252 dans le Bas-Rhin, soit 29% du total départemental. Il est également le 1^{er} territoire du Bas-Rhin en nombre d'emplois dans le secteur agricole : 3 095 (44%), aussi du fait de la dynamique viticole très soutenue (Route des Vins).

La bonne desserte du territoire par les infrastructures routières, ferroviaires notamment l'axe Nord-Sud contribue à l'attractivité du territoire pour les entreprises. Les axes Ouest-Est sont moins aisés (franchissements du Rhin, connexion Ried-Piémont des Vosges, contournement de Châtenois, traversée des cols vosgiens) voire fragiles (ligne ferroviaire Saint-Dié – Strasbourg).

Les technologies du numérique (câble et ADSL) et la présence de groupes industriels internationaux attestent de cette attractivité et la renforcent. Le foncier disponible devient néanmoins de plus en plus rare. Le potentiel est situé dans les zones d'activités intercommunales comme le Parc d'Activités du Pays d'Erstein ou la plate-forme départementale de Dambach-la-Ville.

- **La première destination touristique du Bas-Rhin, hors Strasbourg**

Le secteur du tourisme (hébergement/restauration) représente 3 274 emplois sur le Territoire Sud, soit 5 % des emplois du Territoire Sud.

Plus globalement, le territoire offre un patrimoine culturel et naturel remarquable, sur lequel s'appuie une économie touristique très importante. Le Territoire Sud représente la première destination touristique du Bas-Rhin hors ville de Strasbourg.

Il compte de nombreux sites et monuments tels que le Haut-Koenigsbourg, le Mont Sainte Odile, la Route du vin d'Alsace, le Champ du Feu, le Struthof, le Mémorial d'Alsace-Moselle, la Bibliothèque Humaniste de Sélestat, le Grand Ried,... A cela s'ajoute un patrimoine bâti important et vecteur de l'image touristique du Territoire.

- **Le secteur tertiaire, premier employeur**

Malgré ces activités industrielles et touristiques fortes, le secteur tertiaire et l'administration publique restent les plus générateurs d'emplois. A noter : Sélestat, Erstein et Obernai accueillent une grande part des structures hospitalières et de santé du Territoire.

Le taux de chômage reste inférieur à la moyenne départementale avec un taux de 6,2 % pour la zone d'emploi de Molsheim-Obernai et de 7,2 % pour celle de Sélestat. Ce taux connaît une tendance à la baisse, depuis un an de l'ordre de 4,6 % sur la zone d'emploi de Molsheim-Obernai et de 6,5 % sur celle de Sélestat. On recense ainsi à l'échelle du Territoire d'Action Sud 16 915 demandeurs d'emploi en fin de mois pour un total de 89 255 à l'échelle du Bas-Rhin.

Cette dynamique de l'emploi est également tirée vers le haut par l'emploi transfrontalier et à travers les forts besoins en main d'œuvre du secteur de Lahr. Toutefois, la qualification des demandeurs d'emplois ne correspond pas toujours aux besoins de l'économie allemande. L'insuffisante maîtrise de l'allemand, en particulier des jeunes générations, reste un frein à l'emploi frontalier.

1.3 La réponse du territoire aux besoins des habitants

Le territoire s'inscrit dans l'évolution récente du Bas-Rhin, avec une population en régulière augmentation. Entre 2009 et 2014, le Territoire d'Action Sud est le territoire du Département qui a connu la plus forte progression (2,59% contre 1,68% pour l'ensemble du Bas-Rhin).

Au sein de ce territoire, on perçoit toujours des écarts de croissance démographique. Mais il apparaît que les secteurs particulièrement attractifs jusqu'ici (Obernai, Rosheim, Molsheim) cèdent désormais le pas aux territoires de Barr, Marckolsheim et Erstein. A l'inverse, les vallées vosgiennes et notamment la vallée de la Bruche peinent à maintenir leur population.

- **Un parc de logements qui ne répond plus à tous les besoins**

La production de logements très soutenue au début des années 2000 s'essouffle depuis quelques années sur le Territoire d'Action Sud, du fait des effets de la crise de 2008 mais aussi d'une reprise importante de la production de logements neufs sur le territoire de l'Eurométropole.

Malgré une réelle diversification et diffusion de l'offre d'habitat, le logement aidé reste assez concentré dans les villes. La production de logements locatifs sociaux reste en deçà des objectifs et des besoins.

- **Un bon niveau d'équipements, mais des points de vigilance**

L'offre en équipements et services répond globalement aux besoins des habitants. Le Territoire Sud est bien pourvu que ce soit en équipements nécessaires au parcours éducatif, services de l'emploi, commerces, équipements culturels... On note le retrait de certains opérateurs de service public.

On note une dégradation depuis ces 5 dernières années de l'accès à certains services du quotidien, notamment dans les bourgs-centres, et un risque de carence de l'offre de santé car les services de médecine sont en profonde évolution.

- **Une avancée en âge de plus en plus perceptible**

Le vieillissement de la population s'accélère sur le Territoire d'Action Sud. La part des plus de 75 ans dans la population totale est de 8,5% (Département 8,2%). Elle a considérablement progressé sur le territoire Sud entre 2009 et 2014 (+ 17%) contre seulement 9% à l'échelle du Département. Ce phénomène est particulièrement sensible sur certains territoires tels que le Pays de Sainte-Odile : augmentation de 35% entre 2009 et 2014.

La part des 60 à 75 ans a augmenté de près de 15 %, avec une évolution marquée entre 2009 et 2014 (progression de 16%). Ces « jeunes seniors » auront un poids certain dans l'économie résidentielle locale, et constituent également une opportunité du point de vue de la solidarité intergénérationnelle, de la place des aidants ou encore de l'engagement associatif.

La population du territoire qui vieillit, comme celle du Bas-Rhin, pose la question de l'adaptation du territoire au vieillissement : équipements, transports, parcours résidentiel des aînés...

- **Des signes de fragilité du tissu social**

La part des populations fragilisées est en augmentation. Le nombre de familles monoparentales est désormais de 8 326 à l'échelle du territoire Sud. Leur nombre a augmenté de 12% entre 2009 et 2014, évolution la plus forte à l'échelle des territoires du Bas-Rhin (8,23% Bas-Rhin). Ces familles monoparentales sont notamment confrontées à des difficultés de garde (cherté de l'offre privée).

L'insertion des bénéficiaires du RSA est en augmentation. On recense ainsi 14,2 allocataires du RSA pour 1 000 habitants contre un total de 23 à l'échelle du Bas-Rhin (38 pour l'Eurométropole).

Partie 2 : LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE D'ACTION SUD

Pour répondre à l'ambition de fédérer les acteurs et les énergies en territoire, pour une mise en œuvre coordonnée de l'action publique, les partenaires du présent contrat départemental de développement territorial et humain ont défini de manière concertée sept enjeux prioritaires pour le territoire d'action Sud pour la période 2018-2021.

2.1 Enjeu : Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité

Le Territoire Sud compte de nombreux sites de tourisme et de loisirs. Ces sites ont pour beaucoup un rayonnement qui dépasse largement le périmètre du Territoire Sud et connaissent une notoriété régionale, nationale voire internationale. C'est le cas par exemple de la route des vins d'Alsace, du Camp du Struthof, du Mémorial d'Alsace Moselle, du Champ du Feu...

Ces sites couvrent également des champs thématiques très larges allant du patrimoine castral à la mémoire en passant par l'œnotourisme ou les activités de plein-air. C'est dans le Territoire Sud que se situent les hauts-lieux du tourisme alsacien : du Château du Haut-Koenigsbourg avec plus de 500 000 entrées payantes par an, Mont Sainte Odile : environ un million de visiteurs par an...

Il faut améliorer l'accessibilité des sites en favorisant une mobilité efficace, douce et organisée. Et viser une meilleure coordination de déplacement entre les sites pour assurer une meilleure diffusion des flux de visiteurs.

En outre, il convient de moderniser l'offre de services proposée sur ces sites afin de garantir leur attractivité au regard du poids économique que représente le tourisme sur le Territoire Sud. Cette modernisation doit également porter sur une amélioration de l'accessibilité de leur contenu à tous les publics, qu'ils soient jeunes, familles, seniors, handicapés...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **le développement des sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité**. Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

- **Développer les mobilités douces et innovantes** pour permettre une nouvelle approche plus rationnelle des sites de tourisme et de loisirs qui sont des éléments moteurs de l'économie du Territoire ;
- **Moderniser l'offre de services et d'équipements et l'ouvrir à tous** pour permettre de disposer d'outils performants correspondant aux attentes des visiteurs.

2.2 Enjeu : Conforter les filières courtes et d'excellence

Agro-alimentaire :

Le Département du Bas-Rhin, via ses collèges mais aussi ses équipements associés (dont les EHPAD), a déjà engagé des démarches de type « manger local ». Celles-ci permettent d'approvisionner les collèges en produits issus du territoire.

Dans le même temps, des producteurs répondent de plus en plus à une attente ressentie chez les consommateurs, désireux de disposer d'une alimentation locale et saine, pour leur santé et respectueuse de l'environnement. Issus de labels divers et variés, ces produits sont tous issus du terroir dans un souci de respect et de valorisation environnementale et paysagère du territoire et en rémunérant justement le travail des producteurs.

Artisanat d'art :

Outre l'alimentaire, les consommateurs sont de plus en plus en attente de fabrications de qualité, issus de savoir-faire locaux. Eux-mêmes de plus en plus souvent menacés par le non-remplacement des artisans qui les maîtrisent.

Ces tendances représentent aussi une opportunité pour le territoire via le développement d'une économie qui reste à pérenniser/conforter pour l'image de qualité, de proximité et de durabilité qu'elle véhicule. Les emplois et les richesses directes et indirectes qu'elle crée sont non-délocalisables, souvent situés dans des zones déficitaires en emplois.

Au regard de la structuration économique du Territoire Sud, fortement marquée par l'industrie, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter les filières courtes et d'excellence** qui sont également un vivier d'emplois existants et potentiels sur le Territoire. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Approvisionner les équipements publics via les filières locales et structurer les filières**, en valorisant ce potentiel local ;
- **Développer des partenariats entre grandes entreprises agro-alimentaires et petits producteurs sur des produits de niche**, afin de mobiliser au mieux les richesses existantes en la matière sur le Territoire ;
- **Organiser la formation professionnelle et soutenir l'innovation dans les filières courtes**, pour permettre de pérenniser et développer ces activités sur le Territoire.

2. 3 Enjeu : Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes

Des personnalités telles que Beatus Rhenanus, le Pasteur Oberlin, Sainte-Odile, ont marqué le Territoire Sud d'un esprit d'humanisme. Par conséquent, les dynamiques culturelles du territoire sont empreintes de cet héritage.

Des équipements structurants en sont les témoins : Bibliothèque Humaniste, Mémorial d'Alsace-Moselle,... Les labels obtenus confirment la richesse de notre patrimoine et pourraient contribuer à un plus grand rayonnement.

L'offre culturelle est riche et multiple :

- ses **musées** (Musée Oberlin à Waldersbach, Musée de la Chartreuse à Molsheim, Musée Würth à Erstein, Manufacture d'Armes Blanches à Klingenthal...);
- ses **3 relais culturels** que sont les Tanzamtten à Sélestat, l'Espace Athic à Obernai et le relais culturel d'Erstein ;
- son **Centre d'Interprétation du Patrimoine** à Andlau ;
- ses **festivals** comme Décibulles à Neuve-Eglise, la biennal d'Art contemporaine de Sélestat, Charivarie à Sélestat... ;
- son Centre de Ressources Culture et Handicap à l'ESAT Evasion de Sélestat ;
- ses nombreuses manifestations populaires, comme le Mariage de l'Ami Fritz à Marlenheim, la fête du sucre d'Erstein, ... qui égrainent le calendrier annuel du Territoire et représentent une autre forme d'accès à la culture locale.

Afin de renforcer l'attractivité culturelle du Territoire et de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre et dans les différents lieux, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes**. Cet enjeu se décline en **4 objectifs opérationnels** :

- **Eveiller l'intérêt culturel du plus grand nombre en optimisant les moyens de diffusion** (musées, salles, bibliothèques, relais, réseaux, collectifs d'artistes,...) ;
- **Sauvegarder le patrimoine castral et le promouvoir notamment à travers l'imaginaire fantastique** afin de lui donner une nouvelle image et de l'inscrire davantage dans le paysage culturel du territoire ;
- **Faire du tourisme de mémoire un vecteur de citoyenneté européenne** ;
- **Construire un projet culturel de Territoire** permettant aux acteurs locaux de se fédérer et de développer plus de synergie entre eux.

2.4 Enjeu : Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

L'Alsace, 1^{ère} région exportatrice par habitant (61 000 entreprises), constitue un carrefour de transports et d'échanges au sein des grands corridors européens : lignes ferroviaires grande vitesse, trafic routier dense, hub aéroportuaire et fluvial. Le Rhin, 1^{er} fleuve commercial de l'Union européenne, avec le Port autonome de Strasbourg, 2^{ème} port fluvial français en lien avec le plus grand port maritime mondial de Rotterdam, ouvre le territoire aux marchés mondiaux. Strasbourg, en tant que capitale européenne et régionale, siège de nombreuses institutions ou représentations diplomatiques européennes et internationales, représente un atout politique et économique au niveau national (28 000 emplois, 800 millions d'euros/an).

L'Alsace est caractérisée par **de grands territoires productifs, ayant chacun une vocation marquée, interdépendants et ouverts sur les espaces voisins** (Moselle, Vosges, Bourgogne Franche Comté, Allemagne, Suisse). Sur 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens. Tous ces grands territoires accueillent des entreprises de renommée nationale voire internationale et un tissu industriel fort, un écosystème actif de start-up, PME, entreprises leaders, de pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace fibre Energivie, Véhicules du futur et Hydreos) etc. offrant un potentiel majeur pour le numérique et les nouvelles technologies. La proximité avec Karlsruhe, 4^{ème} pôle d'excellence TIC en Europe est un atout exceptionnel. **La mobilité des biens et des personnes, le renforcement des axes de développement économiques transfrontaliers et inter- départementaux** sont au cœur des enjeux économiques du territoire.

L'Alsace est engagée dans la **transition énergétique**. L'énergie du Rhin permet déjà de produire l'équivalent de 70% de la consommation électrique alsacienne. Elle bénéficie de l'avantage concurrentiel de la géothermie profonde pour les industries, du biogaz par l'utilisation des effluents d'élevage, de la filière bois...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi**. Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Développer des solutions innovantes de mobilité**, notamment dans le cadre du développement de la multimodalité ;
- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment les aménagements sur la RD 1083 ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières notamment sur le Rhin ;**
- **Développer l'innovation autour des Smart Citys dans ses différentes dimensions (énergie, mobilité, connectique, intergénérationnel, innovation sociale...), pour créer des territoires intelligents et connectés**, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours à Muttersholtz ;
- **Valoriser les ressources énergétiques locales.**

2.5 Enjeu : Adapter le territoire à l'avancée en âge

La population du Bas-Rhin, comme celle du reste de la France, vieillit. L'avancée en âge de la population est une réalité : séniors actifs de 60 à 74 ans et personnes âgées fragiles de 75 ans et plus. D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans. Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. La part des plus de 75 ans dans la population totale du Territoire Sud est de 8,47 % (département : 8,2%), celle des 60 à 75 ans de 14,82 % (département : 14,3%).

C'est notamment la part des jeunes séniors qui augmente. Ils sont deux fois plus nombreux en 2013 et le seront toujours en 2020, avec de nouvelles demandes et l'objectif de rester pleinement acteur de la société. C'est aussi sur ces séniors actifs que reposent des solidarités familiales de plusieurs générations : enfants encore dans le cursus d'études, parents très âgés.

Cette évolution n'est pas nouvelle, et le processus va s'accélérer dans les années à venir. Le territoire ne s'est pas encore adapté à cette mutation de la société qui va impacter tant les politiques liées à la santé et la dépendance, que celles portant sur logement, le transport, le tourisme, le sport, la culture...

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'adapter le territoire à l'avancée en âge**.

Un seul objectif opérationnel a été retenu, il consiste à **construire des territoires bienveillants pour les séniors**. Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

2.6 Enjeu : Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

L'Alsace est la **3^{ème} région la plus jeune de France**, avec une proportion de jeunes supérieure à celles des régions allemandes et suisses. La population des 10 - 25 ans dans le Bas-Rhin dépasse la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et elle est en constante progression.

Les familles et les jeunes, tout comme la société, évoluent et posent de nouveaux défis au territoire. Les 2/3 des enfants de moins de 6 ans vivent au sein d'un couple dont les deux parents travaillent, ¼ des enfants vivent avec un parent isolé et ¼ des enfants vivent dans une famille à bas revenus (plus de 40% à Strasbourg), ce qui renforce les besoins en modes de garde diversifiés et accessibles financièrement et en périscolaire.

L'École, au sens large, joue un rôle majeur comme lieu d'apprentissage, de mixité sociale et d'ouverture sur le monde. Le décrochage scolaire au sein des collèges et des lycées reste un problème majeur : ce sont ainsi chaque année 3 000 alsaciens de 16 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme pour des raisons diverses (échec scolaire, mauvaise orientation, manque de soutien de la famille,...). Mais si la scolarisation des plus de 18 ans reste inférieure à la moyenne nationale, l'Alsace est au **2^{ème} rang des régions où la part des apprentis âgés de 15 à 17 ans est la plus élevée.**

Le **taux de chômage des jeunes a doublé en 30 ans en France** et le Bas-Rhin n'est pas épargné. Beaucoup ont des difficultés pour se loger, se déplacer ; ce qui retreint leur capacité à accéder aux ressources du territoire : stages, emplois, culture, services,....

Mais le territoire bénéficie de sa position au cœur de l'Europe et de l'espace rhénan. Le bilinguisme est dans l'ADN de l'Alsace, à la frontière de deux cultures, et ouvre des opportunités dans un espace économique qui connaît peu le chômage. Un autre atout majeur est l'excellence de l'enseignement supérieur et universitaire. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes présentent aussi un **taux d'engagement bénévole très haut**, notamment pour les plus diplômés.

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires**, outil de développement d'une stratégie de cohésion sociale, à l'échelle du territoire, autour d'un ou de plusieurs collèges ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens**, sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Renforcer les compétences linguistiques des habitants** et notamment des jeunes pour faciliter leur intégration professionnelle.

2.7 Enjeu : Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Bas-Rhin dispose d'une offre de services de proximité globalement adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres. Elle contribue à son identité et à l'attractivité résidentielle des territoires.

Mais cette situation favorable a tendance à se dégrader depuis 2011 avec plusieurs territoires fragiles telle que la communauté de commune de la Vallée de Villé pour l'activité commerciale et les services de la vie courante et des points de vigilance notamment sur la santé.

Ainsi 1/3 des communes bas-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation. Cela s'intègre à un enjeu plus global d'un maillage territorial assez fin en matière de services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Le département est également confronté au vieillissement des médecins généralistes (plus de 55 ans), sur de nombreux bassins de vie. Selon l'ARS, près d'1/3 des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans, certains territoires étant concernés pour 50 à 80% de leurs médecins généralistes tels que les communautés de communes de la Vallée de la Bruche ou du canton d'Erstein. En parallèle, l'installation de jeunes médecins devient plus difficile.

Par ailleurs, l'usage croissant du numérique pose la question de l'accès d'une partie de la population aux services.

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public**. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Favoriser une approche coordonnée santé/médico-sociale**, pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs centre** en veillant à une bonne irrigation du territoire en services de la vie courante ;
- **Pallier les carences de services « petite enfance »**, en facilitant la mise en place d'une offre adaptée et coordonnée sur le territoire.

LES PARTENAIRES AU CONTRAT

Le Département du Bas-Rhin

ET

La Communauté de communes XXX, La Communauté de communes XXX...

ET

La commune de « XXX »

ET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de XXX

ci-après dénommés « Les partenaires »

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu les délibérations des partenaires ayant approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018 – 2021

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les enjeux prioritaires de politiques publiques partagés sur lesquels les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs pour permettre la réalisation collective d'engagements particuliers par projet en faveur des solidarités humaines et territoriales.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX PRIORITAIRES

Les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud, synthétisés dans le tableau en annexe, donneront lieu à la mise en œuvre de projets qui seront formalisés dans des conventions spécifiques, lesquelles préciseront et valoriseront les engagements réciproques de chaque partenaire concerné.

Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département. Le Département sera associé en amont de la réflexion avec l'ensemble des partenaires pressentis pour élaborer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet.

Notamment, les projets éligibles au fonds de développement et d'attractivité devront :

- répondre à l'un des enjeux prioritaires du territoire d'action ;
- répondre à des besoins non couverts, être porteurs de développement et d'attractivité du territoire et s'inscrire dans une vision stratégique et complémentaire avec d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages à l'échelle des intercommunalités environnantes ;
- mobiliser plusieurs partenaires au niveau de l'investissement et du fonctionnement : collectivités, groupements de Communes, Région, Etat, Europe, opérateurs publics et privés, entreprises, associations...
- s'inscrire en articulation avec les politiques publiques départementales.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DES PARTENAIRES

Dans le cadre du partenariat régi par le présent contrat, chacun des partenaires s'engage respectivement à assurer les interventions suivantes :

3.1. Interventions du Département

Le Département s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et moyens pour permettre la mise en œuvre des enjeux prioritaires et pour participer à la co-construction des projets.

Le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes ;
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Le Département assume, en supplément et pour le compte de l'ensemble des partenaires du présent contrat, les responsabilités suivantes :

- la mission de coordination globale du Contrat départemental ;
- la coordination et l'animation du Comité de Suivi du Contrat Départemental ;
- la production d'un bilan définitif global pour chaque contrat départemental à l'issue de la période de contrat.

3.2. Interventions des autres partenaires

En fonction de chaque projet, les interventions des autres parties pourront prendre une ou plusieurs formes suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- l'ingénierie publique par la mise à disposition de ressources humaines directes ou indirectes ;
- la participation au financement du projet ;
- d'autres participations (logistique, communication...).

3.3 Communication

Les partenaires du contrat départemental s'engagent à promouvoir les réflexions et actions engagées dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action Sud.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le contrat départemental de développement territorial et humain fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action.

Le conseil de territoire d'action, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet ;

- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Chaque année, chaque conseil de territoire d'action réalise un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le met à disposition des partenaires.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification substantielle du présent contrat de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux.

Fait en XXX exemplaires originaux à XXX , le XXX

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'EPCI 1,
Le Président

Pour l'EPCI 2,
Le Président

Pour la commune 1
Le Maire

Pour la commune 2
Le Maire